

N° d'ordre : 20260608-04DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
				E. DESMARIS		X			
				C. DESMARIS		X			

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ELECTIONS ET DESIGNATIONS – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-5 ;

Vu la délibération n°20260427-12DCC du Conseil communautaire en date du 27 avril 2026 portant création de la Commission d'Appel d'Offres ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260608-20260608-04DCC-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Considérant que dans les établissements publics, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO ;

Considérant que les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de MM, membres titulaires : Gilles RAPHY, Guillaume AGATY, Luc MICHEL, Sébastien SCHAUVING, Jacques PALLOT

Mmes et MM, membres suppléants : Olivier MORANDAT, Florian CHAGNARD, Annick GREMY, Alain GIVORD, Agnès RENOUD-LYAT

Liste B composée de MM, membres titulaires : Christophe DESMARIS

MM, membres suppléants : Jean-Jacques VIGHETTI

Considérant qu'il a été procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement et que les résultats sont les suivants :

Nombre de voix obtenues par la liste A : 24

Nombre de voix obtenues par la liste B : 7

Considérant que par application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste A obtient 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants, et la liste B obtient 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant ;

Considérant ainsi que sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Gilles RAPHY

Guillaume AGATY

Luc MICHEL

Sébastien SCHAUVING

Christophe DESMARIS

Membres suppléants :

Olivier MORANDAT

Florian CHAGNARD

Annick GREMY

Alain GIVORD

Jean-Jacques VIGHETTI

Le Conseil communautaire,

DECLARE ELUS les membres de la Commission d'appel d'offres tels que présentés ci-dessus.

 Le Président

Christophe GREFFET

 Le Secrétaire de séance

Gilles RAPHY

Certifié exécutoire

Affiché le : 11/06/2026

Transmis en Préfecture le : 11/06/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.